

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Informations sur la société ICANIDO

ICANIDO est une société créée par Erick MATHIEU, son gérant fondateur et unique associé.

Adresse: 459 Chemin de Bioule - 82100 Castelsarrasin

N°Siret : 897 764 064 00019

N° de déclaration d'activité : 76820103982

Article 1 : Dispositions générales

Les présentes Conditions Générales de Vente de prestations de services, ci-après dénommées CGV, constituent l'accord régissant pendant sa durée, les relations entre la société ICANIDO et ses clients dans le cadre de la vente de prestations de services.

A défaut de contrat conclu entre ICANIDO et son client, les prestations effectuées sont soumises aux CGV décrites ci-après. Le fait qu'ICANIDO ne mette pas en œuvre l'une ou l'autre clause établie en sa faveur dans les présentes conditions, ne peut être interprété comme une renonciation de sa part à s'en prévaloir.

Article 2 - Objet

Les conditions générales de vente décrites ci-après détaillent les droits et obligations de la société ICANIDO et de son client dans le cadre de la vente de prestations de services suivantes :

- Formation présentielle, distancielle, digitale autonome (e-learning) (et toutes prestations de vente de produits y afférents)
- Coaching / Accompagnement d'organisation : Coaching stratégique, Coaching de dirigeant, de manager, de collaborateur, Coaching d'équipe, Team Building (Atelier de cohésion d'équipe) (et toutes prestations de vente de produits y afférents)
- Atelier de co-développement inter et intra organisation (et toutes prestations de vente de produits y afférents)
- Diagnostic et Conseil en organisations (et toutes prestations de vente de produits y afférents)
- Coaching / Accompagnement de particuliers (et toutes prestations de vente de produits y afférents)
- Accompagnement facilité par le cheval (et toutes prestations de vente de produits y afférents)

Toute prestation accomplie par la société ICANIDO implique donc l'adhésion sans réserve de l'acheteur aux présentes conditions générales de vente.

Article 3 – Droits de propriété intellectuelle

Le logo et les supports associés aux prestations sont protégés au titre du droit d'auteur. De même, la dénomination sociale « ICANIDO » est protégée. Le Client reconnaît qu'il n'est autorisé à utiliser ces éléments et informations que dans les limites expressément fixées par le contrat.

Les éléments et informations transmis au Client au cours des prestations sont destinées à son usage personnel et non commercial. En aucun cas ils ne peuvent être reproduits (partiellement ou totalement), diffusés ou revendus à des tiers.

Article 4 - Devis et Commande

ICANIDO intervient sur demande du client. Un devis valant contrat est réalisé pour toute prestation. Ce devis, adressé par ICANIDO au client, précise :

- La nature de la prestation,
- Le prix de la prestation hors taxes,
- Le montant des rabais et ristournes éventuels,
- Les modalités de paiement,
- Le détail des livrables,

La commande ne sera validée qu'après signature du devis valant contrat. A défaut de réception de l'accord du client, ou bien à compter de la date d'expiration du devis, la proposition de devis est considérée comme annulée et ICANIDO se réserve le droit de ne pas commencer sa prestation.

Toute prestation validée par le client auprès de la société ICANIDO implique l'adhésion pleine et entière et sans réserve du client aux présentes CGV.

Ces conditions générales de ventes prévalent sur toutes autres conditions générales ou particulières non expressément agréées par ICANIDO. ICANIDO se réserve le droit de pouvoir modifier ses conditions de prestations de services à tout moment. Dans ce cas, les conditions applicables sont celles en vigueur à la date de la validation de la prestation par le Client.

À noter que dans le cas où des conditions spécifiques viendraient s'ajouter (en fonction des besoins du Client ou d'ICANIDO), la signature du devis ou d'un autre document contractuel avec mention d'accord impliquera l'acceptation sans réserve des conditions générales ET des conditions spécifiques de vente éventuelles (qui seront alors indiquées sur le document correspondant).

Article 5 - Modification et Annulation de la prestation

Une modification de la prestation initialement prévue peut être demandée par le client. Celle-ci fera l'objet d'un nouveau devis qui devra être approuvé par le client. Les modifications tardives ne feront pas l'objet d'un nouveau devis, les échanges de mails auront valeur légale en cas de litige. Les modifications seront effectuées dans la limite des capacités d'ICANIDO.

ICANIDO se réserve la possibilité d'annuler sans indemnité les prestations validées :

- En cas de force majeure, si les effets de celle-ci conduisent à la suspension de l'exécution des obligations essentielles de l'une des parties pendant plus de trois mois consécutifs, sans indemnité de part ni d'autre,
- En cas d'inexécution substantielle par l'autre partie de ses obligations à laquelle elle n'aurait pas remédiée après mise en demeure adressée par lettre recommandée avec accusé de réception lui demandant de remédier aux causes de l'inexécution restée sans effet trente jours après sa modification.
- Dans les autres cas, en cas d'annulation par ICANIDO, en dehors de tout cas de force majeure ou d'inexécution substantielle de l'autre partie, le Client sera intégralement remboursé des sommes versées pour les prestations non réalisées.

En cas d'annulation unilatérale du Client pour toute autre cause que la cause de force majeure citée ci-dessous, le Client est tenu au paiement :

- De 30% de la prestation si l'annulation intervient dans un délai inférieur ou égal à 15 jours du démarrage prévu de la prestation.

Ces montants seront exigibles au titre d'indemnités forfaitaires, sauf si d'autres dispositions ont été validées préalablement par ICANIDO.

En cas d'annulation de prestation en cours, le pourcentage de montant indiqué ci-dessus s'appliquera aux prestations non réalisées et les prestations réalisées mais non encore facturées seront dues à hauteur de 100%.

Ces dispositions ne s'appliquent pas aux prestations de coaching qui peuvent être arrêtées à tout moment par le Client. Celui-ci devra alors dans ce cas régler les prestations déjà réalisées ainsi que la séance de clôture de l'accompagnement qui devra avoir lieu afin de clore le processus.

Article 6 - Cession de prestation

Sauf demande contraire, ICANIDO peut confier, en accord avec le client, une prestation à un confrère si besoin. Dans ce cas, ICANIDO continuera de porter la responsabilité du contrat, ce confrère intervenant en qualité de sous-traitant d'ICANIDO.

Article 7 - Tarifs

Les prix des prestations vendues sont ceux en vigueur au jour de la prise de commande. Ils sont libellés en euros et calculés hors taxes. Par voie de conséquence, ils seront majorés du taux de TVA applicable au jour de la commande.

Les prix peuvent être calculés au forfait, à la journée, à l'heure, à la séance. Il est convenu entre les parties que le règlement par le client de la totalité des honoraires d'ICANIDO vaut réception et acceptation définitive des prestations.

En aucun cas le tarif de la prestation ne peut être renégocié après que la prestation soit réalisée.

La société ICANIDO s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois, elle s'engage à facturer les prestations commandées aux prix indiqués lors de l'enregistrement de la commande.

Selon le contexte et la nature de la prestation réalisée, des frais additionnels (trajet, hébergement, repas, location de salle...) pourront s'ajouter lors de la facturation aux tarifs des

prestations proposés. Le cas échéant, cette information sera indiquée dans le devis, ainsi que les modalités de calculs correspondantes.

Article 8 - Remise

Si ICANIDO souhaitait faire bénéficier le Client d'une remise sur les prestations proposées, le montant de celle-ci serait indiqué dans le devis en complément du tarif non remisé de la prestation. La remise indiquée ne sera applicable que dans le cadre du devis concerné sauf volonté contraire d'ICANIDO.

Article 9 - Escompte

Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé.

Article 10 - Modalités de paiement

Le règlement des commandes s'effectue par virement bancaire ou par chèque.

Selon le contexte et la nature de la prestation réalisée, ICANIDO pourra demander :

- Le versement d'un acompte correspondant à un pourcentage du montant global de la prestation, le solde devant être payé suite à la réalisation de la prestation,
- Le règlement échelonné du montant global de la prestation (dans le cas d'une prestation répartie dans le temps par exemple).

Le cas échéant, ces informations seront indiquées dans le devis.

Le délai de règlement des sommes dues est fixé au trentième jour suivant la date de facturation.

Article 11 - Retard de paiement

En cas de retard de paiement (y compris l'acompte) :

- Des pénalités égales au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne (BCE) à son opération de refinancement la plus récente (minimum 0 %), majoré de 10 points de pourcentage,
- En sus des pénalités de retard, toute somme, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement, uniquement pour les Client s professionnels (conformément aux articles D.441-5 et 441-6 du Code de Commerce).

Ces pénalités et indemnités sont exigibles de plein droit, sans mise en demeure préalable, dès le premier jour de retard de paiement par rapport à la date d'exigibilité du paiement.

En cas de défaut de paiement total ou partiel, ICANIDO se réserve le droit de suspendre l'exécution de la prestation en cours et de surseoir à toute nouvelle commande ou livraison.

Article 12 - Force majeure

La responsabilité de la société ICANIDO ne pourra pas être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions

générales de vente découle d'un cas de force majeure. À ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code civil.

Article 13 – Engagements des parties

ICANIDO s'engage à :

- Exécuter sa mission dans le respect des règles de sa profession. La société ICANIDO s'engage notamment à prendre tous les renseignements nécessaires auprès de son Client, à respecter les délais fixés dans le devis, à faire tous conseils et observations nécessaires dans le cadre de l'exécution de la Prestation.
- Respecter la plus stricte confidentialité concernant les informations fournies par le client, et désignées comme telles,
- Ne divulguer aucune information sur les prestations de services réalisés pour ses clients,
- Restituer tout document fourni par le client à la fin de la mission,
- Signer un accord de confidentialité si le client le souhaite.

Les clauses du contrat signé entre les parties sont réputées confidentielles, et à ce titre ne peuvent être communiquées à des tiers non autorisés.

Le client s'engage à :

- Respecter le calendrier et planning fixé par la société ICANIDO,
- Exprimer ses besoins et transmettre toutes les informations utiles et nécessaires à la réalisation de la prestation de services,
- Informer la société ICANIDO de toutes difficultés dans le cadre de l'exécution de la prestation de services.
- Tout mettre en œuvre pour replanifier dans un délai conforme au bon déroulement du dispositif les actions annulées.
- Régler toute prestation due à réception de facture

Article 14 - Confidentialité

Les parties s'engagent à garder confidentiels, sans limitation de durée, les informations et documents concernant l'autre partie de quelle que nature qu'ils soient, économiques, techniques ou commerciaux, auxquels elles pourraient avoir accès au cours de l'exécution du contrat ou à l'occasion d'échanges intervenus antérieurement à la conclusion du contrat, notamment l'ensemble des informations figurant dans la proposition commerciale et financière transmise par la société ICANIDO au Client.

Article 15 - Responsabilités

Considérant la nature des prestations réalisées, l'obligation d'ICANIDO est une obligation de moyens. ICANIDO s'engage à réaliser les prestations conformément aux règles de l'art et de la meilleure manière, aux termes et conditions de l'accord, ainsi que dans le respect des dispositions légales et réglementaires applicables.

Le client s'engage à mettre à disposition du prestataire dans les délais convenus, l'ensemble des informations et documents indispensables à la bonne réalisation de la prestation ainsi qu'à la bonne compréhension des problèmes posés.

La responsabilité d'ICANIDO ne pourra pas être engagée pour :

- Une erreur engendrée par un manque d'information ou des informations erronées remises par le client,
- Un retard occasionné par le client qui entraînerait l'impossibilité de respecter les délais convenus ou prescrits par la loi.

La responsabilité de la société ICANIDO est limitée à l'indemnisation des dommages directs prouvés par le Client et le montant de l'indemnisation est plafonnée au montant du prix payé par le Client au titre de la prestation concernée. La société ICANIDO ne pourra être tenue responsable à l'égard du Client en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un évènement de force majeure.

Chacune des parties est responsable envers l'autre de tout manquement aux obligations mises à sa charge.

ICANIDO ne pourra être tenu responsable des dommages ou dégradations causés par le client et son groupe durant la prestation (dommage causé sur un lieu, sur un tiers, sur soi-même, etc.).

Article 16 – Assurance (Client professionnel)

Chacune des parties déclare être assurée, notamment en responsabilité civile professionnelle, auprès d'une compagnie notoirement solvable et maintenir à jour toutes les polices d'assurances, pour couvrir tous les dommages causés à l'autre partie ou à tout tiers et consécutifs à l'exécution ou l'inexécution du contrat.

ICANIDO est assuré par Responsabilité civile professionnelle auprès d'ABEILLE ASSURANCES. Une attestation en cours de validité pourra être fournie au client à sa demande.

Article 17 – Gestion des données personnelles

Conformément au Règlement 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, ICANIDO met en place un traitement de données personnelles qui a pour finalité la vente et la livraison des services définis au présent contrat. Le Client est informé des éléments suivants :

- L'identité et les coordonnées du responsable du traitement et, le cas échéant, du représentant du responsable du traitement : Monsieur Erick MATHIEU: erick.mathieu@icanido.fr
- Les destinataires ou les catégories de destinataires des données à caractère personnel : Monsieur Erick MATHIEU
- Aucun transfert hors UE n'est prévu

- La durée de conservation des données : le temps de la prescription commerciale
- La personne concernée dispose du droit de demander au responsable du traitement l'accès aux données à caractère personnel, la rectification ou l'effacement de celles ci
- Le droit de s'opposer au traitement et le droit à la portabilité des données
- La personne concernée a le droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle
- Les informations demandées lors de la commande sont nécessaires à l'établissement de la facture (obligation légale) et à l'exécution de la ou des prestations de services, sans quoi la commande ne pourra pas être passée.

Article 18 - Litiges et tribunal compétent

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français.

À défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le Tribunal de commerce de Montauban pour les clients professionnels.

Rédigé à Castelsarrasin le 30/03/2021,
Révisé le 17/03/2023

Pour ICANIDO, Erick MATHIEU - Président

I·CAN·I·DO

